

# Budget : les “paris” belges enquiquinent...

## ■ La Commission lance un avertissement à la Belgique sur son projet de budget 2019.

**B**on, on se résume: il n’y a pas le feu au lac, mais la Commission européenne émet de légitimes préoccupations sur le projet de budget 2019. C’est en somme le message distillé dans les coulisses européennes suite à “l’avertissement” lancé par la Commission, laquelle estime que “le budget belge pourrait entraîner un risque de déviation par rapport aux objectifs du Pacte de stabilité et de croissance”.

### Un trou potentiel de 8 milliards

La ministre du Budget Sophie Wilmès (MR), en réaction à ce énième avertissement, a tenu à rassurer: “Nous avons toujours fait le choix d’une politique d’assainissement raisonnée et raisonnable.” Et d’ajouter qu’en 2016 et 2017, la Commission avait déjà émis des doutes sur le budget belge, mais que c’était rentré dans l’ordre l’année suivante. Circulez, il n’y a rien à voir? Ce n’est pas si simple. D’abord, le projet de budget belge repose partiellement sur un pari que les “effets retour” vont être suffisants en 2019 pour justifier quelques couacs ici et là (sur certaines recettes fiscales notamment) et compenser le manque d’ef-

forts de la Belgique pour combler son déficit structurel (hors effets conjoncturels et exceptionnels). Un pari, par définition, reste risqué. Par bonheur, les versements anticipés des entreprises continuent de crever les plafonds, ce qui donne à la Belgique une belle roue de secours en cas d’accident. Ceci étant, si aucune mesure n’est prise, la Commission s’attend à ce que le déficit structurel (revenu à 1% fin 2017) grimpe à nouveau à 1,7% du PIB d’ici 2020. Soit près de 8 milliards d’euros à trouver pour garantir l’équilibre...

### L’orthodoxie... après les élections?

Ensuite, le rythme de désendettement n’est pas assez rapide. Contrairement aux espoirs gouvernementaux en début de législature, la Belgique ne parviendra pas cette année à descendre sous les 100% du PIB. Cette dette publique que la Belgique traîne comme un boulet est surtout un frein aux investissements futurs. Pour lesquels la Belgique nourrit de grandes ambitions (dans le cadre de son Pacte national d’investissements stratégiques). C’est dans ce contexte qu’il faut comprendre pourquoi la Belgique a demandé à la Commission de pouvoir bénéficier de la clause de flexibilité. La Belgique souhaite donc bénéficier d’une déviation provisoire de la tra-

jectoire budgétaire de 0,5% du PIB (elle pourrait donc se contenter d’un ajustement structurel de 0,1% au lieu de 0,6%) en raison de “réformes structurelles” qui coûtent certes à court terme, mais rapportent à long terme.

Bref, en 2018 comme en 2019, la Belgique va beaucoup dépenser, mais à bonnes fins selon elle. La Commission sera-t-elle aussi de cet avis? Réponse au printemps prochain, quand elle disposera des chiffres définitifs du budget 2018 et qu’elle verra ce qu’il en sera effectivement du budget belge 2019, en mars de l’année prochaine. Elle rendra son avis en mai (après les élections?), qui sera étudié au début de l’été par le Conseil. Qui, sur base de cet avis, décidera éventuellement d’activer cette fameuse procédure si la Belgique ne redorait pas un peu le blason de l’orthodoxie budgétaire.

François Mathieu

La dette publique que la Belgique traîne comme un boulet est surtout un frein aux investissements futurs.